

COMMENT ADHÉRER ?

→ SOLUTION 1 :

Participez à une soirée Terre d'entreprises et demandez votre formulaire d'adhésion au responsable de la commission nouveaux adhérents.

Pour connaître les soirées Terre d'entreprises, rendez-vous sur notre site : www.terre-entreprises.org

→ SOLUTION 2 :

Remplissez le formulaire ci-dessous et retournez-le accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessous :

Terre d'entreprises - moulin de Virieu, 2 rue Benay - 42410 Pélussin

Je soussigné M. Mme :

Profession :

Entreprise :

Nombre de salariés :

Adresse :

Ville :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

demande à adhérer à l'association Terre d'entreprises pour l'année 20... / 20...

Cotisations 2013 - 2014 :

Nombre de salariés	Montant
Adhésion créateur d'entreprises	30 euros
0	45 euros
de 1 à 5	75 euros
de 6 à 20	105 euros
de 21 à 50	175 euros
51 et +	275 euros

signature :

la participation aux activités de l'association est subordonnées au paiement d'une cotisation annuelle. Aux termes de l'article 6 de nos statuts, ma cotisation devra être payée dans le mois de l'adhésion puis chaque année avant le 31 mars auprès du trésorier de l'association. En cas d'adhésion au 4^o trimestre, la cotisation est due pour l'année suivante. Ce paiement peut être effectué en espèces ou par chèque à l'ordre de Terre d'Entreprises.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association.

